



Litige en cours de promesse de vente

Par **jm63**, le **29/05/2008** à **15:00**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis pour l'acquisition d'un immeuble dans lequel nous avons découvert lors d'un dégât des eaux, une servitude de passage d'égout ainsi qu'une fosse sceptique non raccordée au tout à l'égout. Le compromis mentionne qu'il y a un branchement au réseau de la ville alors que ce n'est pas vrai. Nous demandons une révision de prix pour la remise en conformité sanitaire et le vendeur ne veut rien entendre....

Quelles sont nos marges de manœuvre ??

Si le vendeur souhaite se désister pouvons nous demander des dommages et intérêts ou pouvons nous insister pour qu'il accepte notre révision de prix

Merci pour vos réponses